

7 juin 1962 : Dovecar et Piegts tombent sous le feu du peloton, en criant : « Vive l'Algérie Française » ; « Vive la Légion »

écrit par Regis Guillem | 7 juin 2020



Albert Dovecar, né le 19 juillet 1937 à Tuzno dans l'ex-Yougoslavie (aujourd'hui en Croatie) et mort fusillé au fort du Trou-d'Enfer à Marly-le-Roi le 7 juin 1962..

Dovecar souscrit un contrat d'engagement au titre de la Légion étrangère le 5 avril 1957 à Marseille, sous le nom d'emprunt de Paul Dodevart, né à Vienne en Autriche le 20 février 1938. Après son instruction de base à la 2^e compagnie d'instruction du 1^{er} RE à Mascara,

7 JUIN 1962 – FORT DU TROU D'ENFER

Leur marche à la mort aura duré 37 minutes.

4h.12 : une salve en forêt de Marly.

Dovecar et Piegts tombent sous le feu du peloton, en criant : « Vive l'Algérie Française » ; « Vive la Légion ».



Albert Dovecar, né le 19 juillet 1937 à Tuzno dans l'ex-Yougoslavie (aujourd'hui en Croatie) et mort fusillé au fort du Trou-d'Enfer à Marly-le-Roi le 7 juin 1962..

Dovecar souscrit un contrat d'engagement au titre de la Légion étrangère le 5 avril 1957 à Marseille, sous le nom d'emprunt de Paul Dodevart, né à Vienne en Autriche le 20 février 1938. Après son instruction de base à la 2^e compagnie d'instruction du 1^{er} RE à Mascara,

.

Le 25 Avril 1961, Albert Dovecar déserte. Pour lui, ce n'est pas une désertion. Il le dira lors de son procès : *"Si j'avais déserté, j'aurais quitté l'Algérie pour retrouver ma famille en Autriche. J'ai continué le combat sous une autre forme afin que mes Camarades ne soient pas morts pour rien, afin que les Français d'Algérie restent chez eux, en France !"*.

Il rejoint son ami respecté, le Lieutenant Degueldre, qui lui aussi a rejoint les Résistants à la lâcheté gaulliste.

Il intègre les [commandos Delta](#) de l'OAS sous les ordres du lieutenant [Roger Degueldre](#). Chef de ce commando, il participe à l'assassinat du commissaire central d'[Alger Roger Gavoury](#) ([31 mai 1961](#)) et est condamné avec [Claude Piegts](#). Recherché, il est appréhendé boulevard [Marcel Duclos](#) à Alger, avec cinq de ses compagnons, le 11 octobre, au PC de Degueldre. Sa fiancée Michelle Gomez est également arrêtée et sévèrement violente, enceinte elle perdra l'enfant d'Albert Dovecar.

Transféré en Métropole, Albert va être jugé par un "tribunal" d'exception. La sentence est connue d'avance : De Gaulle Charles dicte ses ordres aux "juges" : c'est la mort en compagnie de son compagnon d'infortune – innocent – Claude Piegts !

La mère d'Albert tente toutes les démarches possibles pour faire annuler l'horrible diktat du général de Geôle. En vain ! Elle effectue alors une dernière tentative, auprès de son Ambassade cette fois, qui transmettra sa requête au Chancelier d'Autriche. Ce dernier profite d'une visite en France pour intervenir auprès du Garde des Sceaux, Jean Foyer, qui lui déclare : *"C'est tout à fait impossible. Albert Dovecar n'est plus Autrichien. Il vient d'obtenir la nationalité française !"*. Le Commandant Ollié responsable du SMOLE (Service Moral de la Légion Etrangère.) en aura

confirmation de la bouche du Conseiller près de l'Ambassade d'Autriche, Monsieur Eiseberg ; la naturalisation française sera officialisée avant l'assassinat de Dovecar !!!



Claude Piegts, né le 1^{er} janvier 1934 à Castiglione l'actuelle Bou Ismail en Algérie et fusillé le 7 juin 1962 au fort du Trou-d'Enfer (Marly-le-Roi, Seine-et-Oise).

Agent d'assurances à Alger, Claude Piegts s'engage dans les commandos Delta de l'OAS sous les ordres du lieutenant Roger Degauldre pendant la guerre d'Algérie. Il est jugé avec Albert Dovecar pour l'assassinat du commissaire central d'Alger, Roger Garnoux, le 31 mai 1961.

LE CALVAIRE DE DEUX HEROS

En ce jour du 4 Juin 1962, Albert DOVECAR vit sa 66ème journée de condamné à mort.

Il la passe comme les autres, écrivant à sa fiancée, à ses amis, écoutant la radio, lisant le journal... Ainsi dit-il, les journées s'écoulaient plus vite .

Bien que parfaitement lucide sur sa situation, Albert DOVECAR conserve un peu d'espoir.

Pourtant, aujourd'hui, son sort vient d'être scellé.

La Cour de Cassation vient de rejeter sa demande en révision de son procès ainsi que celles de Claude PIEGTS et Edmond JOUHAUD.

Le sort de ces hommes est désormais entre les mains du Président de la République.

6 Juin 1962. En compagnie de son compagnon d'arme, Claude

PIEGTS , Albert DOVECAR vit sa dernière journée à la prison de Fresnes. Et le soir venu c'est sans appréhension qu'il se couche et s'endort dans sa cellule éclairée.

Tandis que le Sergent DOVECAR dort profondément , plusieurs centaines de policiers et de gendarmes prennent leur service au milieu de la nuit.

Des inspecteurs de la Sûreté Nationale se rendent chez les avocats de DOVECAR et de PIEGTS.

Tous les cent mètres un CRS ou un gendarme mobile est déposé sur la chaussée afin de jalonner les 27 kilomètres des routes nationale 187 et départementale 7 qui séparent la prison de Fresnes du Fort du Trou d'Enfer .

Chaque carrefour est neutralisé par un gradé et sa brigade.

Sur la Nationale 186 qui longe les murs de la prison de Fresnes d'autres gardiens de la paix prennent position.

Le long des trottoirs, pare-chocs contre pare-chocs, des camions sont alignés. De puissants projecteurs balaient les bâtiments et le ciel.

Devant le portail qui est ouvert, des véhicules de commandement de la Police Nationale et de la Gendarmerie stationnent.

Malgré le secret de l'opération – le dispositif n'a été dévoilé qu'à 2 heures du matin – l'intervention d'un commando O.A.S est redouté et le bouclage impressionnant mis en place ne rassure que partiellement les forces de l'ordre.

Il est environ 2 h 30 lorsqu'un important cortège de voitures pénètre à l'intérieur de la prison.

Des automobiles descendent les avocats, les magistrats et

des officiers de l'armée.

Brièvement le Directeur de la prison les accueille.

En silence, le groupe se dirige vers le quartier des condamnés à mort.

Dans le dernier couloir où s'engage le cortège, quatre cellules sont gardées par des gendarmes en armes. Trois d'entre elles sont éclairées. Celles d'Albert DOVECAR, celle de Claude PIEGTS et celle du Général JOUHAUD.

L'atmosphère est lourde, oppressante.

Dans l'obscurité de la quatrième dort le Général SALAN.

Albert DOVECAR dort lui aussi profondément.

Le cortège s'arrête devant sa cellule. On a décidé que c'est lui qui sera réveillé le premier.

Bobby n'entend même pas la clé que l'on a introduite dans la serrure ni le mécanisme d'ouverture qu'elle actionne. Ce bruit est devenu tellement familier...

On le distingue parfaitement à la lumière de la lampe tamisée. Il dort, couché en chien de fusil, tourné vers le mur, vêtu d'un pyjama bleu de l'administration pénitentiaire.

La lumière est maintenant allumée, irradiant totalement la pièce. Contre toute attente, le sergent Dovecar ne se réveille pas ; à tel point que le Procureur embarrassé est obligé de saisir Bobby par l'épaule et de le secouer délicatement.

Il est loin le temps où la moindre brise, le plus imperceptible hurlement de chacal mettait en éveil le Sergent Dovecar.

« Réveillez-vous ! Soyez courageux ! » lui souffle le Procureur.

Il faut insister. Dovecar se tourne alors et appuyé sur son coude, il reste sans réaction. Alors, comme à son habitude, il se frotte les yeux avec le dos de ses mains. Il regarde le Procureur. Il ne reconnaît pas celui qui a demandé sa mort il y a deux mois. Puis il découvre le visage de son avocat et réalise aussitôt ce qui va se passer .

On appréhende sa réaction. Il se lève prestement avec sérénité. Déjà un surveillant s'approche en lui tendant des habits civils.

Il les écarte aussitôt. C'est un soldat et il partira en soldat.

Alors le sergent DOVECAR récupère sa tenue camouflée pour livrer son dernier combat.

En lançant ses rangers, à quoi pense-t-il ? A tous ces matins qui précédaient les départ en opération et où la journée commençait par ces mêmes gestes.

Où alors pense-t-il à l'Adjudant STUWE, au Colonel JEANPIERRE, à tous ses camarades de régiment tombés en Algérie et qu'il va désormais rejoindre.

Peut-être est-il en train de prier et de demander à Dieu de lui donner la force et le courage pour affronter cette ultime épreuve, comme il le faisait avant chaque combat.

Il boucle son ceinturon et ajuste ses décorations sous le regard des officiels présents dans la cellule.

Il aurait tellement voulu accrocher la médaille militaire qu'il était en droit d'attendre légitimement avec ses trois citations.

Il se passe un peu d'eau sur le visage et se coiffe avec application.

Enfin, il s'attache un foulard vert du 1er REP autour du cou et se coiffe de son béret vert.

L'aumônier s'approche alors de lui. Ils s'entretiennent tranquillement tous les deux. Albert DOVECAR est calme, même souriant. Il ne crâne pas. Non, il est serein.

L'entretien terminé, il récupère un paquet de lettres qui sont destinées à sa mère Karoline.

En les déposant dans les mains du Directeur de la prison de Fresnes il lui dit : *« Vous les remettrez à ma mère »*.

Cette mère qui était venu du fin fond de l'Autriche et qui n'avait pas eu l'autorisation d'embrasser son fils.

Madame DOVECAR n'ouvrira et ne lira la dernière lettre de son fils que trente après.

Le sergent DOVECAR remet à son avocat un dossier qu'il avait constitué durant sa détention, dans l'espoir d'obtenir le droit de se marier avec sa fiancée algéroise.

«Vous les transmettez à Mademoiselle GOMEZ».

Celle-ci, elle-même détenue, se trouve à la prison de la Petite Roquette.

« Ces papiers sont désormais inutiles » dit-il, en plaçant à l'intérieur de sa veste de combat la photo de sa fiancée qu'il a retirée d'un cadre en cuir vert.

Pendant ce temps, dans la cellule voisine, le même cérémonial se déroule.

Claude PIEGTS est à son tour réveillé. Passé un bref instant

de panique, le jeune homme se ressaisit.

Après s'être habillé, il sort dans le couloir où il retrouve DOVECAR. Les deux hommes s'étreignent devant l'assemblée silencieuse.

Afin de ne pas réveiller le Général JOUHAUD qui lui aussi attend son exécution, PIEGTS demande à ce que l'on ne fasse pas de bruit.

Et c'est dans le plus grand silence que les deux condamnés et leur escorte quittent leur division pour se rendre au greffe.

On leur sert du vin chaud. Seul DOVECAR accepte et boit une simple gorgée.

Les deux hommes signent leur levée d'écrou.

On les menotte et toujours dans un grand silence, DOVECAR et PIEGTS sont dirigés vers les fourgons cellulaires garés dans la cour intérieure de la prison.

Les deux hommes sont séparés. Chacun monte dans un véhicule, accompagné par un aumônier.

On a décidé de les fusiller à 27 kilomètres de leur lieu de rétention. Leur marche vers la mort va durer 37 minutes.

Un avocat dira : *« Nous ne savions pas alors où se trouvait le lieu de l'exécution . Je dois regretter au passage qu'on l'ait choisi aussi éloigné de Fresnes. Le voyage a duré quarante minutes, que les deux condamnés ont passés courageusement en prière . »*

Il est exactement 3 h 35 lorsque le convoi franchit le portail de la prison de Fresnes et prend immédiatement la direction de Versailles.

Le convoi est précédé par un peloton de gendarmes motocyclistes, progressant en formation en V.

Tout de suite après les motards plusieurs voitures de police suivent, encadrant trois fourgons cellulaires.

Pour fermer la marche, une dizaine de voitures transportent les avocats, les magistrats et des officiers de l'armée.

En queue de convoi plusieurs véhicules de la gendarmerie avec des hommes en armes bouclent le dispositif, suivis immédiatement par un corbillard et encore une vingtaine de motocyclistes.

Tandis que le convoi progresse à vive allure dans la nuit sur un itinéraire dégagé de tout véhicule, Bobby s'entretient avec l'aumônier.

Le convoi longe le parc de Sceaux, le terrain de Villacoublay, puis roule vers Saint-Cyr-l'Ecole, traverse la forêt de Marly et empruntant enfin une allée immense, entre dans le fort militaire du Trou d'Enfer.

Là aussi le dispositif de sécurité est impressionnant. Deux escadrons de gendarmerie sont déployés. Des dizaines de gendarmes, l'arme au pied, leurs MAT 49 en bandoulière, quadrillent les abords du site.

Lorsque le long cortège des véhicules s'immobilise dans la cour du dépôt de l'armée de terre, l'aube pointe déjà depuis plusieurs minutes.

Albert DOVECAR et Claude PIEGTS descendent de leur fourgon respectif pour apercevoir aussitôt les deux pelotons

d'exécution, composés chacun de douze hommes. Quatre sergents, quatre caporaux-chefs et quatre soldats, dont un au moins, a perçu une arme chargée à blanc.

En treillis, casqués, sans aucun signe distinctif, ils attendent depuis déjà de longues minutes devant deux poteaux plantés devant un talus.

La gorge serrée, le Sergent DOVECAR et Claude PIEGTS sont amenés au fond de la cour où on les attache chacun à un poteau.

Ils ont refusé tous les deux qu'on leur bande les yeux.

Un adjudant commande alors l'ouverture du feu.

Claude PIEGTS crie « *Visez au cœur* » puis « *Vive l'Algérie Française* » tandis que ses mains se crispent sur un chapelet.

Albert DOVECAR lance « *Vive l'Autriche...Vive la Légion* »

Il est 4 h 12 quand les deux salves simultanées déchirent le silence du matin. Les corps des deux jeunes suppliciés s'affaissent, retenus par la corde qui les maintient à leur poteau.

Il sont détachés ... puis c'est le coup de grâce.

Le sang se perd dans la rosée ; sur le foulard vert de Bobby déjà rougi se détache en lettres noires la devise célèbre depuis Zéralda :

« *On ne peut demander à un soldat de se parjurer* ».

Un médecin militaire constate la mort.

Les deux aumôniers, à genoux devant les dépouilles des deux jeunes hommes, prient.

Après une dernière bénédiction, les deux corps sont mis en bière et les cercueils sont déposés dans un corbillard dont les rideaux noirs ont été baissés.

Un nouveau convoi est formé ; il est désormais constitué par quelques véhicules seulement.

Il quitte le fort du Trou d'Enfer en passant devant les soldats qui présentent les armes.

Par la route de Versailles, le cortège se rend au cimetière de Thiais.

A 5 h 30, Albert DOVECAR et Claude PIEGTS sont mis en terre, l'un à côté de l'autre, au carré numéro 8, celui des suppliciés .

A 5 h 40, tout est terminé.

En ce jour du 7 juin 1962, les commandos DELTA intensifient leur politique de la terre brûlée...

Après avoir obtenu le rapatriement de son corps en Autriche, la famille d'Albert DOVECAR procédera à son inhumation définitive le 12 Juillet 1962 au cimetière Saint-Pierre de GRAZ, carré numéro 8.